

## SANTÉ

### ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

#### Décision du 12 mars 2008 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des vice-présidents et des membres de la Commission de la transparence prévue à l'article R. 163-15 du code de la sécurité sociale

NOR : SJSX0830214S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 12 mars 2008,  
Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;  
Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé ;  
Vu les articles R. 163-15 et suivants du code de la sécurité sociale ;  
Vu le décret du 20 décembre 2004 portant nomination des membres de la Haute Autorité de santé et du président du collège ;  
Vu le décret du 10 janvier 2008 portant nomination des membres de la Haute Autorité de santé ;  
Vu la décision du collège de la Haute Autorité de santé du 16 janvier 2008 portant nomination de M. le professeur Bouvenot (Gilles) en qualité de président de la Commission de la transparence,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés vice-présidents de la Commission de la transparence mentionnée à l'article R. 163-15 du code de la sécurité sociale :

Mme la professeure Le Jeune (Claire) ;  
Mme la professeure Autret-Leca (Elisabeth).

#### Article 2

Sont nommés membres ayant voix délibérative de la Commission de la transparence mentionnée à l'article R. 163-15 du code de la sécurité sociale :

En tant que membres titulaires :

M. le professeur Bannwarth (Bernard) ;  
M. le docteur Cariou (Alain) ;  
M. le professeur Duboc (Denis) ;  
Mme la docteure Duranteau (Lise) ;  
M. le professeur Falissard (Bruno) ;  
M. le professeur Jourdan (Jacques) ;  
Mme la docteure Koenig-Loiseau (Marie-Agnès) ;  
M. le professeur Oger (Emmanuel) ;  
M. le docteur Nony (Patrice) ;  
M. le professeur Petit (Michel) ;  
M. le docteur Sichel (Claude) ;  
M. le professeur Stahl (Jean-Paul) ;  
M. le docteur Vetel (Jean-Marie) ;  
M. le professeur Villani (Patrick) ;  
M. Wierre (Patrick) ;  
M. le docteur Wong (Olivier) ;  
Mme la professeure Woronoff-Lemsi (Marie-Christine).

En tant que membres suppléants :

M. Courteille (Frédéric) ;  
M. le professeur Bardou (Marc) ;  
M. le docteur Trémoilières (François) ;  
Mme la docteure Mathonière (Florence) ;  
M. le docteur Maison (Patrick) ;  
M. le docteur Zureik (Mahmoud).

Article 3

Est nommée membre ayant voix consultative de la Commission de la transparence mentionnée à l'article R. 163-15 du code de la sécurité sociale, représentant les organisations syndicales représentatives des fabricants de produits pharmaceutiques et sur proposition de celles-ci :

Mme Lassale (Catherine).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 12 mars 2008.

Pour le collège :  
*Le président,*  
PR. L. DEGOS